

LA DÉONTOLOGIE DU PROFESSIONNEL DE L'IMMOBILIER – L'ESSENTIEL

Cette formation valide 2h de formation au titre du décret n°2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier, et est capitalisable en vue de l'obtention du diplôme BUT - Gestion des entreprises et des administrations : gestion entrepreneuriat et management d'activités (Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 6) - Code RNCP 35377.

Présentation

Le Code de déontologie, spécifique aux professions immobilières et institué par le décret 2015-1090 du 28 août 2015, impose l'application de bonnes pratiques de la part des professionnels.

Ce module Valide les 2h de formation obligatoire « déontologie »

Objectifs :

L'objectif de ce module est double. Il est dans un premier temps de connaître 12 règles de déontologie applicables aux professionnels de l'immobilier et d'autre part de répondre à l'obligation de formation imposée par la loi ALUR dans le cadre du renouvellement des cartes professionnelles.

Il a également pour objectif de répondre à l'obligation de formation des professionnels de l'immobilier imposée par la loi ALUR dans le cadre du renouvellement des cartes professionnelles.

Prérequis :

Aucun prérequis, cette formation s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier.

ATTENTION : Merci de candidater auprès du Responsable Pédagogique de la Formation

Compétences visées :

- Connaître les règles déontologiques applicables aux professions immobilières pour les respecter et les faire appliquer
- Appliquer le Code de déontologie dans l'exercice de la profession immobilière
- Identifier le cadre juridique nécessaire à l'activité
- Connaître les dimensions de devoir de conseil / information du professionnel de l'immobilier

Programme :

Partie théorique

- Identification du cadre juridique de la déontologie du professionnel de l'immobilier
- Le respect des lois, de la transparence, de la confidentialité et des intérêts de chacun
- Les instances de contrôle et les sanctions

Partie pratique

- Cas pratiques par analyse de situation
- Fiche pratique d'auto-évaluation du respect de la déontologie
- Analyse des pratiques professionnelles (respect des lois, devoir de conseil et de réserve, relations avec les confrères)

Modalités d'évaluation

- QCM

Validation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation

Responsable pédagogique

Nadège GUNIA

nadege.gunia@iut-tlse3.fr

IUT « A » - Paul Sabatier

Inscription Administrative

Mission Formation Continue et Apprentissage

mfca.formationqualifiante@univ-tlse3.fr

Prix : 124€ / personne

Déroulement de la formation :

Durée : 2 h

Dates : Voir calendrier des formations (ou à la demande)

Lieu : Toulouse - Université Paul Sabatier - IUT

Nombre de participants :

Minimum : 4 personnes

Maximum : 10 personnes

L'établissement se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

Modalités d'enseignement :

- Présentiel
- Distanciel

Intervenants :

Nadège GUNIA

Compétences en lien avec le diplôme

– RNCP 35377 :

RNCP35377BC001(NIVEAU3),
RNCP35377BC002 (NIVEAU3),
RNCP35377BC003 (NIVEAU3),
RNCP35377BC004 (NIVEAU2),
RNCP35377BC005(NIVEAU2)